



Vue d'ensemble de l'IRCGN à Pontoise.

L' Institut de recherche criminelle de la **Gendarmerie nationale** (IRCGN),

l'expertise criminalistique au service des gendarmes

Benoît Haberbusch

*Chef d'escadron
Docteur en histoire
Centre de recherche de l'EONGN*

Dès la fin des années 1950, la direction de la gendarmerie prend contact avec le professeur de médecine Edmond Locard, fondateur du premier laboratoire de police scientifique, afin d'utiliser à son profit son établissement de Lyon. Toutefois, ce projet novateur n'aboutit pas. Il faut attendre le milieu des 1980, après la retentissante affaire judiciaire du « petit Grégory », pour que la direction se dote enfin d'un laboratoire susceptible d'apporter la pleine indépendance aux gendarmes en matière d'analyses de police scientifique.

L'IRCGN en quelques dates

En 1987, la gendarmerie décide la mise en place au CTGN à Rosny-sous-Bois, de la Section technique d'investigation criminelles de la gendarmerie (STICG)⁽¹⁾, avec pour objectif de développer les activités déjà maîtrisées par la gendarmerie (empreintes digitales, balistique, faux documents).

En 1990, la STICG devient le 24 octobre « l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) ».

En 1992, la catastrophe du Mont Saint-Odile⁽²⁾ montre la nécessité pour la gendarmerie de se doter d'une structure capable de prendre en compte le relevage et l'identification des victimes en appliquant un protocole strict de travail (base de données *ante* et *post mortem*).

En 1995, l'IRCGN se dote des moyens permettant d'assurer ses nouvelles missions dans les domaines de la microanalyse, de la toxicologie et de l'incendie. Un médecin d'active du Service de santé des Armées rejoint les rangs permettant le développement d'activités touchant au monde la médecine légale (anthropologie, thanatologie, odontologie). La diversité des domaines pousse à une organisation de l'Institut en quatre divisions criminalistiques A, B, C et D, alors que ses effectifs atteignent 160 personnels.

En 1996, une réorganisation entraîne la suppression d'une division de l'IRCGN qui fait passer leur nombre à trois⁽³⁾ :

- la DCRA avec l'activité balistique, les documents, les véhicules, les empreintes digitales ;
- la DCRB avec la microanalyse, les incendies explosifs et l'environnement, le signal image parole, l'informatique électronique ;
- la DCRC avec la biologie, la toxicologie, l'anthropologie, l'entomologie.

En 1998, la création, par décret, du Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) entraîne la création du Service central

- (1) Décision n° 46601 DEF/GEND/OE/ORG du 23 février 1987.
- (2) Le 20 janvier 1992, un Airbus A320 de la compagnie Air Inter s'écrase au lieu-dit La Bloss, sur la commune de Barr, près du mont Sainte-Odile tuant 87 passagers et membres d'équipages.
- (3) Jean-Claude Kervinio, « Police scientifique dans la gendarmerie : l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) », *Revue de la Gendarmerie nationale*, hors série, 3^e trimestre 1996, pp. 52-53.



de préservation des prélèvements biologiques (SCPPB), composante de stockage et de gestion des scellés et prélèvements constituant la base des profils ADN.

Entrée de l'IRCGN au fort de Rosny-sous-Bois au début 2000.

En 2003, le groupe d'analyse comportementale intègre l'IRCGN, tandis que l'Unité nationale d'investigation criminelle (UNIC) intervient dans l'affaire « Flactif » au Grand-Bornand.

En 2004, l'IRCGN connaît en septembre une nouvelle réforme de structure. La division service organisation se dote d'un « service » saisine scellé. Les trois divisions criminalistiques sont réorganisées en trois grands pôles de compétences afin d'optimiser les méthodes d'essais et les moyens techniques et scientifiques :

- la division criminalistique physique et chimie s'octroie les moyens analytiques ;

*Le Service central
d'analyse génétique.*

- la division ingénierie et numérique assure la partie des nouvelles technologies ;
- la division criminalistique identification humaine s'oriente vers l'ensemble des techniques dans ce domaine.

L'effectif de l'IRCGN est porté à 220 afin de renforcer les besoins et les moyens propres aux activités « empreintes génétiques » (60 000 profils individus et 12 000 profils traces en 2007).

En 2015, l'IRCGN déménage de Rosny-sous-Bois à Pontoise⁽⁴⁾.

L'IRCGN aujourd'hui

Les missions de l'IRCGN

L'IRCGN relève, pour l'emploi, de la direction générale de la Gendarmerie nationale (direction des opérations et de l'emploi) et assure les missions suivantes :

- effectuer, à la demande des officiers de police judiciaire (OPJ) et des magistrats, des **examens techniques ou scientifiques**, ainsi que des expertises à la demande exclusive des magistrats. Ces différents travaux, exécutés conformément aux **règles de la procédure pénale**, donnent lieu à l'établissement de rapports ;



La chaîne criminalistique

La chaîne fonctionnelle PTS de la Gendarmerie nationale comporte 3 niveaux dont la complémentarité fonde la cohérence de l'ensemble.

Localement, les unités élémentaires (brigades) réalisent les actes de criminalistique de premier niveau à travers la recherche de traces et d'indices simples sur les scènes d'infractions liées à la délinquance de proximité. Elles s'appuient pour cela sur les Techniciens en identification criminelle de Proximité (TICP) et participent à l'alimentation des bases de données contenant les éléments de signalisation des individus mis en cause (relevés décadactylaires et palmaires, photos anthropométriques, prélèvements biologiques).

Sur le plan départemental et régional, la Brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ), et plus particulièrement la Cellule d'investigations criminelles (CIC), est chargée de se déplacer sur les scènes d'infractions relevant de la moyenne et de la grande délinquance afin d'y effectuer les actes techniques de constatation et de recherche d'indices à l'aide de matériels adaptés. Quand les conditions le justifient, un COordinateur CRIMinalistique (COCRIM) peut être désigné pour apporter son concours.

Sur le plan national, lorsque les circonstances le nécessitent (catastrophes, affaires complexes, scènes de crime étendues ou sensibles), l'IRCGN est en mesure de projeter ses experts et son matériel en France comme à l'étranger en vue de renforcer les enquêteurs locaux.

(4) « Déménagement du pôle judiciaire (PJGN) », *L'Essor*, n° 478, février 2015.

- apporter en cas de besoin (crimes graves ou catastrophes), aux directeurs d'enquête, le **soutien nécessaire** au bon déroulement des opérations de prélèvement technique et scientifique (PTS) ou d'aide à l'identification des victimes ;
- concourir directement à la **formation** des techniciens en identification criminelle et à la formation des enquêteurs (de tous les niveaux) ;
- poursuivre, dans tous les domaines des **sciences forensiques**, les recherches rendues nécessaires par le développement des techniques d'investigation criminelle.

Depuis quelques années et de manière de plus en plus fréquente, l'Institut, reconnu comme pôle d'excellence, prête le concours de ses experts à de nombreuses administrations et participe à divers travaux interministériels techniques ou normatifs, portant notamment sur la cybercriminalité, la vidéosurveillance, la fraude documentaire, les engins explosifs improvisés, la protection des centres-forts, l'intervention en milieu contaminé, les produits de marquage dans le cadre de la protection des biens, etc.

L'organisation de l'IRCGN

L'IRCGN regroupe près de 250 personnels militaires et civils de la gendarmerie et du Service de santé des Armées (médecins légistes, chirurgiens, dentistes, pharmaciens). Servent également au sein de l'Institut des personnels civils du corps des ingénieurs et techniciens supérieurs. Les activités de cet établissement nécessitent des personnels d'un haut niveau de formation scientifique (licence, maîtrise, doctorat).

Les directives européennes sur l'accréditation des laboratoires notamment pour les analyses ADN, alliées à la création du PJGN et à sa reconstruction sur le site de Pontoise avec l'intégration au sein des nouveaux locaux de nouvelles capacités d'expertises, ont entraîné une refonte des structures de l'IRCGN en septembre 2014.

Depuis cette date, l'institut comprend les services suivants :

- la **Division criminalistique physique et chimie** (DCPC) regroupe les activités physico-chimiques, balistique, microanalyse, environnement-incendies-explosifs, toxicologie ;

Service balistique de l'IRCGN. Test d'essai d'arme avec mise en sécurité.





Utilisation de drone pour le relevé d'indices sur une scène de crime de tuerie de masse.

- la **Division criminalistique ingénierie et numérique** (DCIN) comprend les activités liées à l'ingénierie et aux nouvelles technologies: informatique-électronique, signal image-parole, documents, véhicules;
- la **Division criminalistique identification humaine** (DCIH) est composée des activités ayant trait à l'odontologie et la médecine légales, l'anthropologie et l'hématomorphologie, la faune et la flore forensiques, les empreintes digitales;
- la **Division criminalistique biologie et génétique** (DCBG) forme un pool unique d'experts en génétique dans une même chaîne fonctionnelle;
- un **service interprétation des données** en charge de l'interprétation statistique des indices et des preuves; un **service saisine scellés** et un **service assurance qualité** assurent la traçabilité des dossiers et scellés ainsi que la promotion et le suivi de la politique qualité souhaitée par la direction de l'Institut.

En raison de l'**accréditation** de plus de 120 méthodes d'essai selon la **norme ISO 17025**, l'IRCGN a acquis une position de référence parmi les autres laboratoires européens⁽⁵⁾. C'est le 6^e laboratoire français de police scientifique à côté des cinq laboratoires de la Police nationale. En 2015, 175 000 dossiers d'analyses ont été suivis par l'IRCGN. Un chiffre en hausse, on fait appel de plus en plus à cet institut dans différents domaines et pas seulement pour des affaires criminelles. Les accidents ferroviaires, ou encore des crashes aériens font partie de leurs domaines de compétences. Les analyses scientifiques font désormais partie intégrante des enquêtes.

(5) Lire Serge Caillet (colonel), « (Le) réseau européen des instituts de sciences criminalistiques », *Revue de la Gendarmerie nationale*, n° 205, 4^e trimestre 2002, pp. 93-96.